

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'AVANT-PROJET DE LOI AMÉRICAIN

L'honorable Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Hier, les deux chambres du Congrès américain ont approuvé leur version du projet de loi mettant en oeuvre l'accord commercial Canada—États-Unis. Ce projet de loi confère un tout nouveau pouvoir au gouvernement américain, celui de harceler nos exportateurs et de nous attaquer pour nos prétendues subventions.

Voilà le résultat de deux années de négociation et de promesses du gouvernement. Le Canada fait maintenant l'objet d'une toute nouvelle loi ou mesure protectionniste, qui ne s'applique qu'à lui, et qui permettra à Washington de pénaliser les exportateurs canadiens. Quel résultat!

Compte tenu du fait que la mission Derek Burney est un échec total et que le Canada est maintenant soumis à de nouvelles mesures destinées à harceler ses exportateurs, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire? Le ministre a-t-il envisagé des moyens de contrer cette grave atteinte à nos droits commerciaux par les États-Unis?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): L'honorable député peut bien raconter ce qui lui plaît, cela ne changera rien aux faits. Le projet de loi approuvé hier par le comité des finances du Sénat et par le comité des voies et moyens de la Chambre des représentants ne contient aucune nouvelle disposition protectionniste. Tous les députés devraient se féliciter de la décision de ces deux comités dont les présidents ont déclaré publiquement qu'à leur avis, le projet de loi serait facilement adopté aux États-Unis. J'aurais cru que l'honorable député s'en serait félicité aussi.

L'amendement Baucus-Danforth ne donne pas de nouveaux pouvoirs de représailles commerciales aux États-Unis. Il ne modifie en rien l'accord de libre-échange conclu. Par suite de notre intervention, de nombreuses modifications de forme y ont été apportées. Bien sûr, nous nous en serions passé. Nous pensons qu'il n'aurait pas dû figurer dans le projet de loi et qu'il n'est pas nécessaire. Mais, en définitive, il ne donne aux Américains que les pouvoirs d'enquête sur des subventions alléguées et d'autres questions du même genre qui existent dans nos propres lois. J'affirme donc à l'honorable député qu'il n'a pas à s'alarmer. Il peut arrêter son cinéma parce qu'il n'y pas de crise comme il le prétend.

M. Axworthy: Monsieur le Président, c'est le ministre qui parle de faire du cinéma? Vous voulez rire!

Questions orales

ON DEMANDE DE MODIFIER LA MESURE CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, cela prouve simplement, une fois de plus, que le ministre n'a pas lu les bons documents. De nouveau, le fait qu'il ne lise pas nuit aux intérêts des Canadiens.

L'article 31 de la loi approuvée hier par les États-Unis donne au gouvernement américain de nouveaux pouvoirs, non seulement pour surveiller les exportations canadiennes et déterminer s'il y a une subvention, mais aussi pour agir unilatéralement contre ces exportations. C'est un tout nouveau pouvoir. Il vise exclusivement le Canada. Il ne s'applique pas à d'autres pays. Pourtant, le ministre fait l'autruche ou se complaît dans le noir car il ne comprend pas que c'est une violation du droit commercial. C'est un tout nouveau pouvoir. Il rend les exportateurs canadiens vulnérables à de nouvelles mesures commerciales. Je voudrais savoir si le ministre va modifier notre projet de loi pour nous donner les mêmes pouvoirs que ceux que les Américains viennent de s'arroger.

• (1120)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je repète que cet amendement, appelé amendement Baucus-Danforth dans sa version finale, ne donne pas de nouveaux moyens aux industries ou aux intérêts américains. Il donne au représentant commercial américain certains pouvoirs lui permettant d'enquêter si une industrie se plaint qu'elle fait face à des importations subventionnées. Il peut enquêter pour essayer d'établir les faits. Il n'y a pas de nouvelles mesures. Cela n'est pas contraire à l'accord de libre-échange. Nous ne pensons pas que ce soit nécessaire. Nous ne pensons pas que ce soit le bon endroit pour une telle disposition.

L'amendement a été universalisé, de sorte qu'il ne s'applique plus seulement au Canada. Il s'appliquera à tout pays qui conclut un accord de libre-échange . . .

M. Axworthy: Il n'y en a qu'un.

M. Crosbie: . . . avec les États-Unis. Il pourrait y en avoir d'autres, notamment le Japon, puisque le comité des finances du Sénat étudie la possibilité d'un accord commercial entre le Japon et les États-Unis. Je peux donc dire au député . . .

M. Foster: Ça n'a pas marché.

M. Crosbie: . . . qu'il n'y a pas de nouvelle mesure en faveur des Américains dans cet amendement.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, quand le ministre dit que cela ne vise pas spécialement le Canada, il n'y a qu'un pays qui ait l'intention de signer un accord de libre-échange avec les États-Unis et c'est le Canada.